

question de savoir si cette recommandation relève entièrement de la compétence fédérale, de la compétence provinciale ou en partie des deux.

**M. Baldwin:** Pourquoi ne l'avez-vous pas inscrit à l'ordre du jour?

### LES POSTES

#### LE RAPPORT DU JUGE ANDRÉ MONTPETIT SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, conformément au paragraphe 2 de l'article 41 du Règlement, je voudrais déposer le rapport du juge André Montpetit sur les conditions de travail générales et matérielles qui se rapportent directement aux affaires du ministère des Postes.

C'est avec un vif plaisir que je dépose ces documents, en français et en anglais.

### MESSAGE DU SÉNAT

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'informer les députés que j'ai reçu un message du Sénat où il informe la Chambre qu'il a adopté le bill n° C-162, loi modifiant la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, sans aucun amendement.

### LA SANCTION ROYALE

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la communication suivante a été reçue:

Résidence du gouverneur général,  
Ottawa, 13 février 1969.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable J. R. Cartwright, C.P., M.C., juge en chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 13 février, à 5 h. 45 p.m., afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Sous-chef du Cabinet du Gouverneur général,

Louis-Frémont Trudeau,  
Brigadier-général.

### QUESTIONS ORALES

#### LA CONSTITUTION DU CANADA

##### RENVOI AU COMITÉ DES PROPOSITIONS DE RÉVISION

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre si le gouvernement consentirait maintenant à instituer un comité parlementaire chargé d'examiner et de discuter les propositions portant sur les révisions constitutionnelles. Si je demande cela, c'est

[L'hon. M. Mackasey.]

que les questions des pouvoirs du Parlement, des rapports entre les Chambres et de la structure du gouvernement au Canada sont vivement discutées, et il conviendrait probablement de créer un dispositif grâce auquel elles seraient débattues et examinées au Parlement.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement serait prêt à étudier la chose, mais peut-être le débat de demain nous éclairera-t-il sur l'utilité d'un comité de ce genre. Je serai alors disposé à y réfléchir, peut-être en vue de soumettre à un comité certains problèmes précis qui intéressent la constitution. A mon avis, je le répète, il serait inopportun de faire étudier par un comité toute la question constitutionnelle, mais je pense que le chef de l'opposition songe à certaines prises de position gouvernementales. Nous pourrions les examiner une à une. Je n'y verrais pas d'inconvénient, mais je préfère attendre l'issue du débat de demain avant de prendre une décision.

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une ou deux questions connexes au très honorable premier ministre. D'abord, envisagerait-il, en dehors de la création d'un comité parlementaire à la Chambre, de discuter avec les premiers ministres des provinces la création éventuelle de comités parlementaires dans tout le pays? Lors de la prochaine conférence constitutionnelle, cela permettrait au premier ministre et à ses collègues provinciaux de faire connaître dans les diverses assemblées législatives les points de vue de tous les intéressés. Je ne propose pas au premier ministre d'empiéter sur le domaine des provinces, mais je demande s'il pourrait consulter celles-ci au sujet de l'emploi de cette procédure dans la révision constitutionnelle.

**Le très hon. Diefenbaker:** Ce n'est pas un très bon principe.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Je crois devoir donner raison au très honorable député de Prince Albert. J'espère que cette question pourrait être soulevée dans les diverses assemblées législatives du pays. Je ne m'aventurerai pas à répondre à cette question, mais si la Chambre instituait un comité parlementaire, sans doute s'occuperait-il notamment des questions d'intérêt provincial et fédéral, et l'on pourrait se demander si nous n'intervenons pas dans les affaires provinciales. J'ose espérer qu'on n'interprétera pas ainsi nos intentions et que le comité pourra au besoin se déplacer dans tout le pays. Le sujet est néanmoins délicat et exige le genre de consultations que propose le chef du Nouveau parti démocratique.